

Le dispositif Emploi d'avenir en Bretagne



Caractéristiques et parcours
des bénéficiaires
qui ont intégré un EAv
avant le 31 décembre 2013

Édition 2017

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'Emploi d'Avenir (EAv) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur faible niveau de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Ainsi, il est proposé aux jeunes un emploi à temps plein d'une durée de 12, 24 ou 36 mois, incluant un projet de formation. L'objectif est d'adosser une montée en qualification à une expérience professionnelle relativement longue pour faciliter une insertion ultérieure sur le marché du travail.

Cette étude vise donc à évaluer la mise en œuvre des EAv en Bretagne à travers l'analyse du parcours des bénéficiaires qui ont intégré un dispositif EAv depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2013. Cette cohorte ainsi constituée contient de ce fait les premiers bénéficiaires qui ont atteint la durée maximale (36 mois) en contrat EAv.

UNE ANALYSE EN 3 PARTIES

La première partie vise à apprécier le profil des bénéficiaires à leur entrée dans le dispositif, et plus particulièrement leur niveau scolaire.

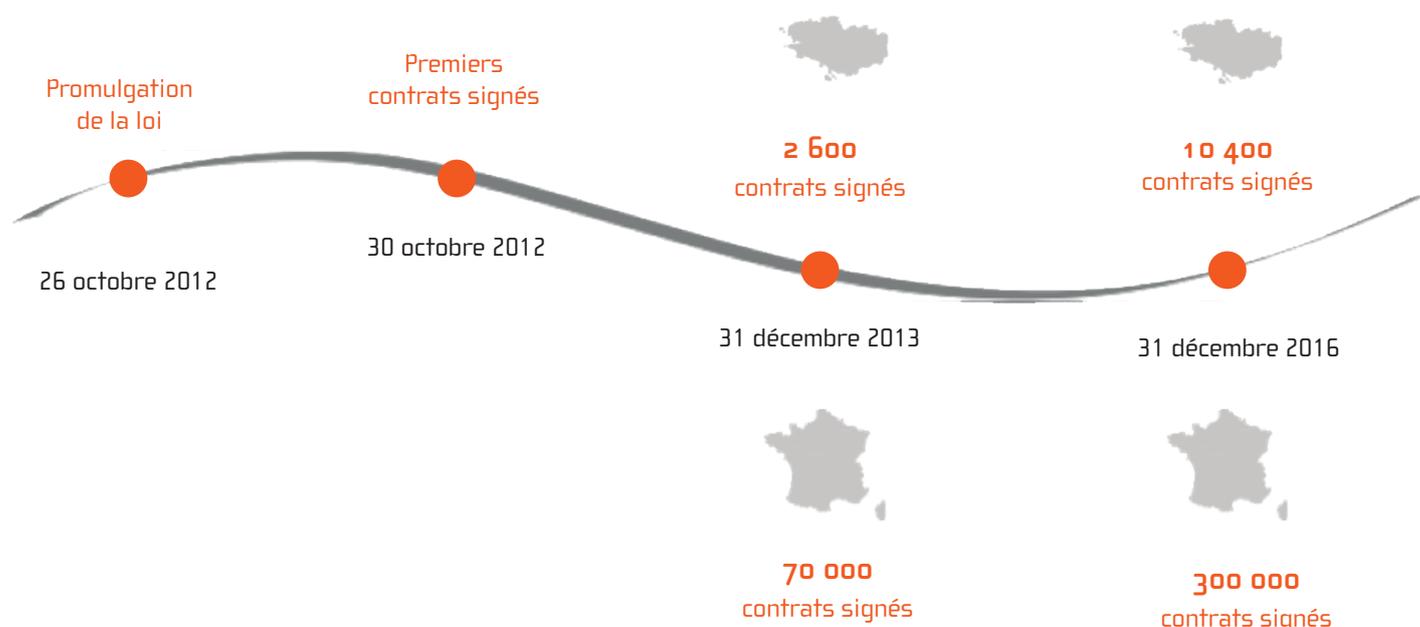
La seconde partie détaille le parcours des bénéficiaires en EAv. Si la focale est principalement portée sur le parcours de formation, l'analyse s'étend aussi aux métiers exercés et à la nature des employeurs.

Les EAv étant axés sur un développement de la qualification, il faudra attendre plusieurs mois pour apprécier l'insertion professionnelle des bénéficiaires à long terme. Néanmoins, le troisième et dernier volet de cette étude se propose de dresser la situation des bénéficiaires à leur sortie du dispositif, notamment au regard du profil des jeunes et de leurs parcours en EAv.

« **10 400**
emplois d'avenir prescrits
en Bretagne depuis 2013 »

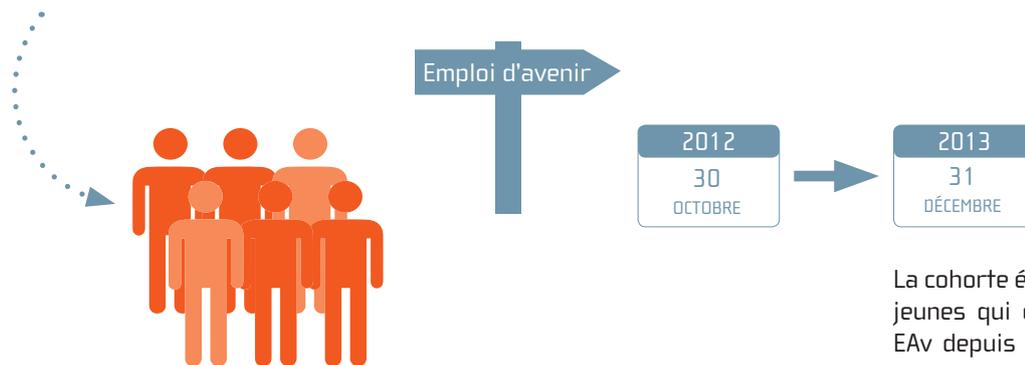
2

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR



Sources : DARES, ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

CONSTITUTION DE LA COHORTE



La cohorte étudiée est constituée des jeunes qui ont intégré un dispositif EAv depuis la création de celui-ci et jusqu'au 31 décembre 2013.

LA COHORTE 2 600 jeunes

3 PANELS

L'EAV PEUT SE CONSTITUER DE 1 À 3 CONTRATS



PANEL 1

1 040 jeunes

PLUS DE 36 MOIS

La durée totale du/des contrat(s) du bénéficiaire est **supérieure** à 36 mois (soit un total égal ou supérieur à 1 092 jours, tel qu'établi par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle).

PANEL 2

1 370 jeunes

MOINS DE 36 MOIS

La durée totale du/des contrat(s) du bénéficiaire est **inférieure** à 36 mois (soit un total inférieur à 1 092 jours, tel qu'établi par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle).

PANEL 3

180 jeunes

EN COURS

Bénéficiaires dont le **dispositif n'est pas encore clos** au 31 décembre 2013.

i

L'ensemble des données présentées dans ce document sont issues d'une extraction de l'application I-Milo (système d'information des missions locales) effectuée le 31 décembre 2016 avec l'appui technique de l'Association régionale des missions locales de Bretagne.

PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES À LEUR ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF EAV

« **2 600**

jeunes ont rejoint un EAv entre la création du dispositif en 2012 et le 31 décembre 2013 »

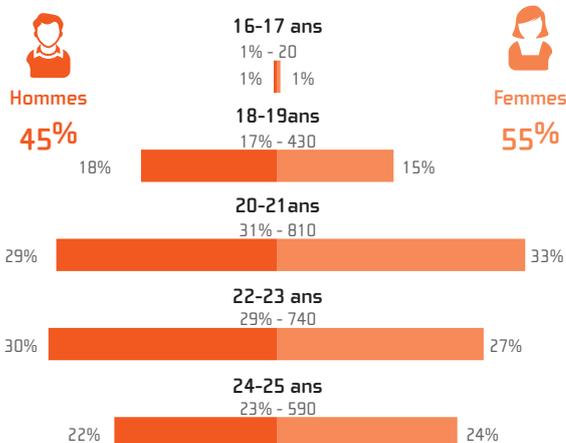
18% DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 20 ANS À LEUR ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), l'âge médian des bénéficiaires à leur entrée dans le dispositif est de 22 ans. Les jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 18% des bénéficiaires et ceux de 22 ans et plus, 50%. Par ailleurs, les EAv concernent un peu plus fréquemment les femmes (55%) que les hommes.

2 JEUNES SUR 10 RÉSIDENT DANS UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE PRIORITAIRE DE L'ÉTAT

Les EAv ont été conçus pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, peu ou pas qualifiés. Les conditions d'accès ont été assouplies pour les jeunes résidant dans un territoire considéré comme prioritaire par l'État. Aussi, en région près de 2 jeunes sur 10 résident dans un territoire concerné par un contrat de ville ou un contrat de ruralité.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LEUR ÂGE À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF EAV



Champ : ensemble des panels

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

	Jeunes	Part	Hommes	Femmes
Zone en Cucs / QPV	380	14%	13%	16%
Zone de revitalisation rurale	130	5%	5%	5%
Ensemble zone géo. prioritaire de l'État	510	19%	18%	21%
Hors zone	2 090	81%	82%	79%
Ensemble	2 600	100%	100%	100%

Champ : ensemble des panels, zonage en vigueur à la date d'entrée dans le dispositif

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

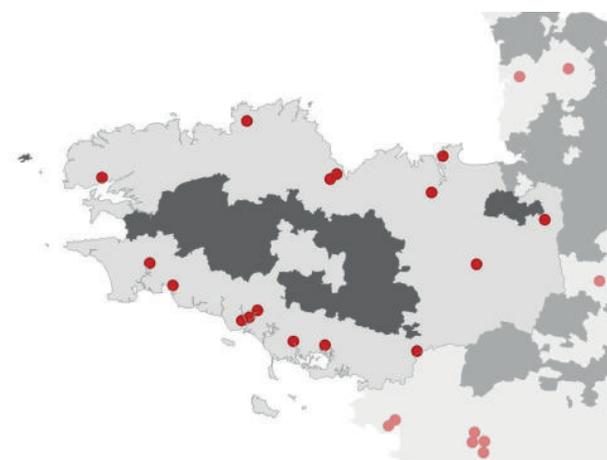
LES TERRITOIRES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN BRETAGNE AU 1^{er} JUILLET 2017

235 communes classées en ZRR

52 quartiers prioritaires de la ville ou assimilés (Cucs)

- Communes signataires d'un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) ou qui recensent au moins un quartier classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)
- Communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Sources : CGET, IGN GEOFLA® - Traitements : GREF Bretagne



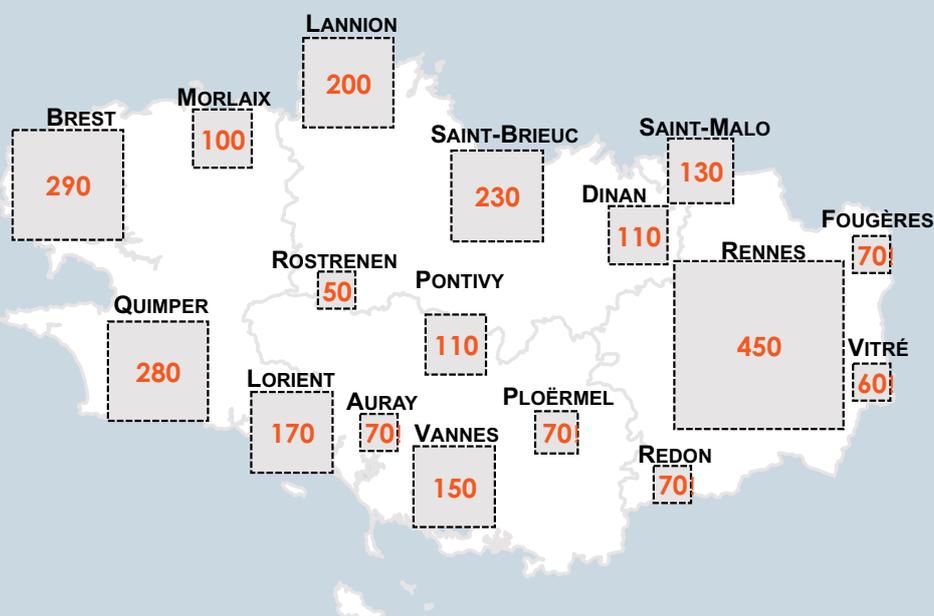


« Les missions locales en première ligne »

Le réseau des missions locales, en charge de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, est le principal prescripteur d'EAv* en Bretagne. Ainsi, toutes les missions locales de Bretagne et leurs antennes ont prescrit des EAv. Cinq d'entre elles ont prescrit plus de 50% des EAv de la cohorte étudiée, à savoir Rennes, Brest, Quimper, Saint-Brieuc et Lannion.

À noter que le rôle des missions locales ne se limite pas à la seule prescription : les conseillers accompagnent le jeune depuis l'entrée dans le dispositif, lors de sa prise de poste et au cours du contrat EAv.

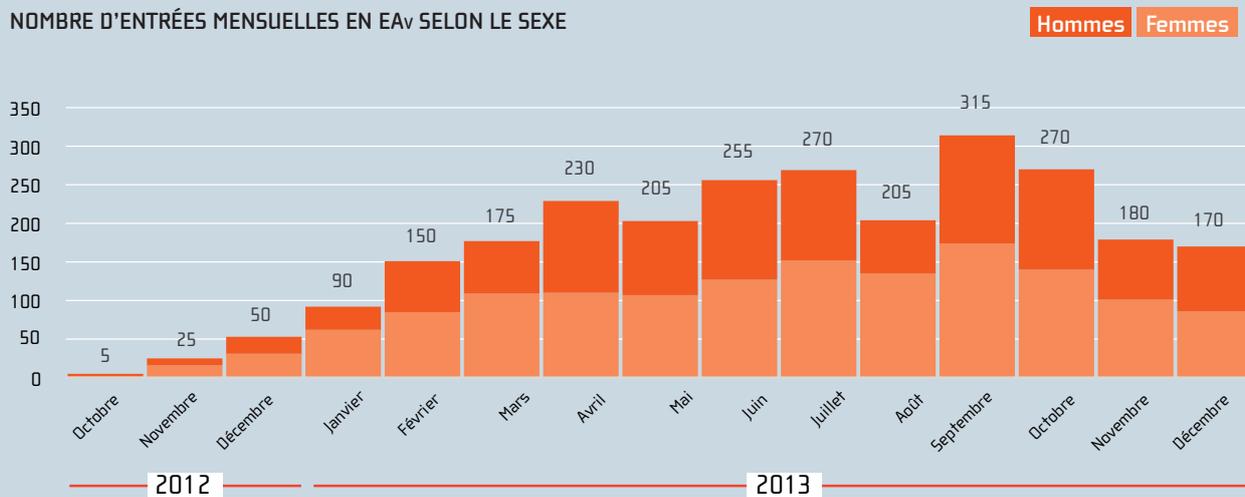
* Cap emploi est le seul prescripteur pour les jeunes travailleurs handicapés âgés de 26 à 30 ans (sans condition de diplôme et reconnu RQTH)



Champ : ensemble des panels

Sources : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo, IGN GEOFLA® - Traitements : GREF Bretagne

NOMBRE D'ENTRÉES MENSUELLES EN EAV SELON LE SEXE



Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

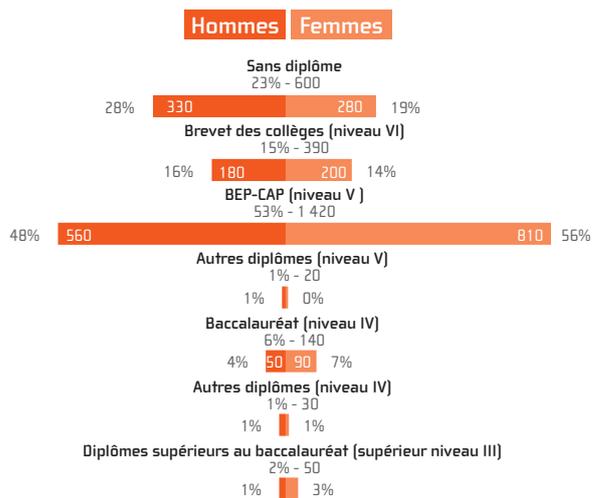
38% DES BÉNÉFICIAIRES NE POSSÈDENT AUCUN DIPLÔME OU SEULEMENT UN BREVET DES COLLÈGES

Les bénéficiaires d'EAv sont le plus souvent pas ou peu diplômés : 38% n'ont aucun diplôme (ou seulement le brevet des collèges), 53% ont un CAP ou BEP (ou diplôme équivalent), 9% ont obtenu le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les critères d'éligibilité à un EAv dans les territoires considérés comme prioritaires par l'État ont été assouplis au regard des difficultés particulières de leurs marchés du travail. Ainsi à titre exceptionnel, les jeunes disposant d'un niveau scolaire supérieur ou égal au baccalauréat ont pu rejoindre un EAv. C'est pourquoi la part des bénéficiaires non diplômés (ou seulement titulaire d'un brevet des collèges) dans les zones prioritaires, est inférieure de 8 points à celle observée dans les zones non prioritaires (32% contre 40%).

Pour la majorité des bénéficiaires, plusieurs années se sont écoulées entre la date à laquelle ils ont obtenu leur dernier diplôme et leur entrée en EAv. Pour 86% d'entre eux plus d'un an s'est écoulé, et pour 48% d'entre eux plus de 3 ans. Cette durée est légèrement plus courte pour les femmes, ainsi 53% d'entre elles rejoignent un EAv dans les 3 ans après leur dernier diplôme obtenu contre 51% des hommes.

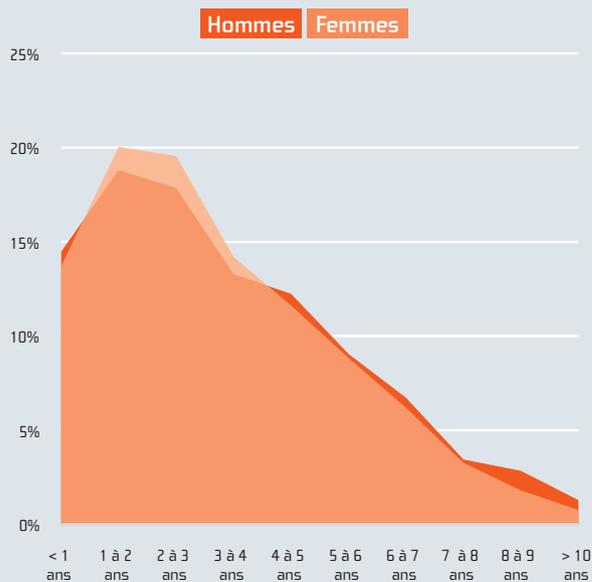
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LEUR NIVEAU SCOLAIRE VALIDÉ À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF



Champ : ensemble des panels, plus haut diplôme validé à l'entrée dans le dispositif
Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

« **67%** des femmes ont un diplôme supérieur au brevet des collèges contre **56%** pour les hommes »

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LA DURÉE ÉCOULÉE ENTRE LA FIN DE LEUR FORMATION INITIALE ET LEUR ENTRÉE DANS UN DISPOSITIF EAv



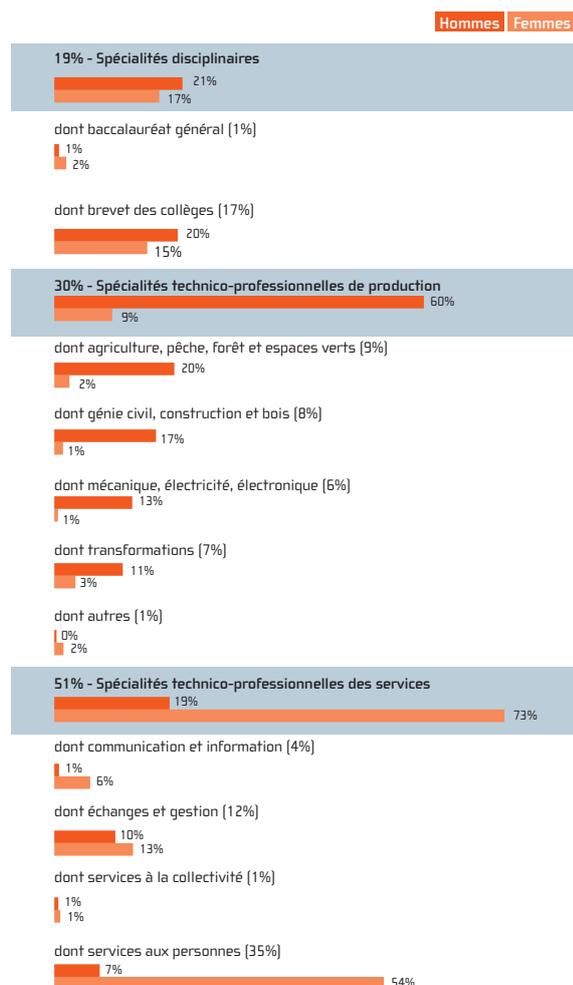
Champ : ensemble des panels, durée calculée à partir du plus haut diplôme validé avant l'entrée dans le dispositif
Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne



LES NIVEAUX SCOLAIRES

- Niveau VI Titulaire d'un brevet des collèges
- Niveau V Titulaire d'un CAP, BEP ou équivalent
- Niveau IV Titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent
- Niveau III Titulaire d'un diplôme de niveau Bac +2 : DUT, BTS, etc
- Niveau II Titulaire d'un diplôme de niveau Bac +3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.
- Niveau I Titulaire d'un diplôme de niveau égal et supérieur à BAC +4 ou BAC +5 : master, doctorat, etc

RÉPARTITION DES PLUS HAUTS DIPLÔMES OBTENUS PAR LES BÉNÉFICIAIRES AVANT LEUR ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF SELON LA SPÉCIALITÉ ET LE SEXE



Champ : ensemble des panels, plus haut diplôme validé à l'entrée dans le dispositif
Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION DIFFÉRENTES SELON LE SEXE

L'analyse des diplômes validés par les bénéficiaires avant leur entrée dans le dispositif démontre des choix d'orientation et de filières d'études différentes selon le sexe. Ainsi la grande majorité des diplômes obtenus par les femmes relèvent des activités de services (73%) alors que ceux des hommes dépendent principalement des activités de production (60%).

Plus précisément, les jeunes femmes, hors brevets des collèges et baccalauréats, détiennent majoritairement des diplômes liés aux services à la personne (54%), suivis en seconde position de ceux relevant des activités d'échanges et de gestion, ne concentrant que 13% des diplômes.

Les diplômes détenus par les jeunes hommes sont répartis de manière plus homogène au sein de la spécialité des activités de production. Néanmoins, se distinguent parmi les différentes spécialités, les diplômes liés à l'agriculture, la pêche, la forêt et les espaces verts (20%), ainsi que ceux liés à des activités de transformation (11%) et plus spécifiquement ceux relevant de la transformation agroalimentaire et/ou culinaire (9%).

LES 10 PRINCIPAUX DIPLÔMES OBTENUS PAR LES BÉNÉFICIAIRES AVANT LEUR ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF SELON LE SEXE


Hommes

Diplôme	Niveau	Spécialité de formation	Nombre de diplômes
Brevet	VI	Formations générales	180
CAP	V	Aménagement paysager	70
CAP	V	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	70
CAP	V	Bâtiment : finitions	40
CAP	V	Travail du bois et de l'ameublement	30
CAP	V	Moteurs et mécanique auto	30
BEP	V	Aménagement paysager	30
CAP	V	Bâtiment : construction et couverture	30
BEP	V	Commerce, vente	30
BEP	V	Électricité, électronique	20
BEP	V	Spécialités plurivalentes des services aux personnes	340
Brevet	VI	Formations générales	200
CAP	V	Travail social	110
CAP	V	Spécialités plurivalentes des services aux personnes	80
CAP	V	Commerce, vente	50
BEP	V	Secrétariat, bureautique	50
CAP	V	Accueil, hôtellerie, tourisme	50
CAP	V	Coiffure, esthétique et autres spé. de services aux personnes	50
BEP	V	Commerce, vente	50
CAP	V	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	40


Femmes

Champ : ensemble des panels - Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

PARCOURS DES BÉNÉFICIAIRES EN EMPLOI D'AVENIR

L'analyse qui suit est effectuée sur les panels 1 et 2 c'est-à-dire hors panel « EN COURS ». Elle concerne plus de 2400 jeunes.

Pour rappel, les employeurs du secteur non marchand constituent la principale cible du dispositif EAv. Ce sont principalement des associations, des collectivités territoriales et des établissements publics. Certaines entreprises privées peuvent également recruter un EAv, dans des secteurs d'activité ciblés au niveau régional, et sur la base de projets innovants.

92% DES CONTRATS SIGNÉS RELÈVENT DU SECTEUR NON MARCHAND

Les différents arrêtés préfectoraux régionaux en Bretagne, ont favorisé l'accès aux EAv dans le secteur non marchand. Ainsi pendant la période étudiée, seuls 8% des contrats sont signés par des employeurs privés et la quasi-totalité, soit 92% (3 230 contrats) dans le secteur non marchand. Les collectivités territoriales, notamment les communes, sont les principaux employeurs, avec plus de 1 400 contrats (44%), suivies des associations, 870 contrats (27%).

55% DES CONTRATS SIGNÉS SONT DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN AN

La majorité des contrats signés sont à durée déterminée (94%) et le plus souvent pour un an (55%). Seulement 6% des jeunes sont recrutés pour une durée indéterminée.

NOMBRE ET TYPE DE CONTRAT SIGNÉ PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Type de contrat	Contrats	Part
1 contrat	1 845	57%
<i>dont 1 CDD marchand</i>	95	3%
<i>dont 1 CDD non marchand</i>	1 570	49%
2 contrats	655	20%
<i>dont 2 CDD non marchand</i>	595	18%
3 contrats	730	23%
<i>dont 3 CDD non marchand</i>	675	21%
Ensemble	3 230	100%

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

Près de 6 dispositifs EAv sur 10 n'ont fait l'œuvre que d'un seul contrat. Lorsque plusieurs contrats composent ce dispositif, ces derniers sont dans 9 cas sur 10 renouvelés chez le même employeur.



3 230

contrats signés

- **94%** sont des contrats à durée déterminée
- **6%** sont des contrats à durée indéterminée
- **92%** sont des contrats non marchands
- **8%** sont des contrats marchands

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

Toutefois, ce constat est à nuancer au regard du nombre des renouvellements signés à l'issue des contrats à durée déterminée de moins d'un an : cette reconduction concerne la moitié d'entre eux.

Les types de contrat de travail utilisés varient fortement selon le statut de l'employeur. Les employeurs du secteur marchand, même s'ils représentent une faible volumétrie d'EAv, se distinguent sur 2 points :

- Ils embauchent dans 47% des cas les jeunes en contrats à durée indéterminée, tandis que cette proportion s'élève à seulement 3% dans le secteur non marchand. À noter pour ces derniers, que les principaux employeurs sont les collectivités locales, pour lesquelles l'accès à l'emploi durable s'opère par concours.
- Ils privilégient des contrats de longue durée : 32% des contrats à durée déterminée signés sont d'une durée de 3 ans contre 26% pour les employeurs non marchands.

RÉPARTITION DES CONTRATS SIGNÉS PAR LES BÉNÉFICIAIRES SELON LA NATURE DE L'EMPLOYEUR

Employeurs	Contrats	Part
EAv secteur marchand	260	8%
EAv secteur non marchand	2 970	92%
Collectivités territoriales	1 430	44%
<i>dont communes</i>	790	24%
<i>dont EPCI</i>	160	5%
<i>dont départements</i>	280	9%
Associations	870	27%
Établissements sanitaires et de santé	350	11%
Autres établissements publics	160	5%
Autres statuts	180	5%
Ensemble	3 230	100%

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : Insee SIRENE, ARML Bretagne, exploitation données I-Milo
Traitements : GREF Bretagne

LES SECTEURS ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SANTÉ/ ACTION SOCIALE TRÈS PRÉSENTS DANS LE DISPOSITIF

Deux secteurs d'activité sont particulièrement surreprésentés dans le dispositif : le secteur administration publique (42% des contrats) ainsi que le secteur santé et actions sociales (29%). Au sein de ce dernier, les activités hospitalières regroupent 3 contrats sur 10, et celles d'hébergement médicalisé pour personnes âgées, un peu plus de 2 contrats sur 10.

50% DES CONTRATS SIGNÉS CONCERNENT 4 MÉTIERS

L'analyse des métiers afférents à chaque contrat révèle que les plus fréquemment exercés sont les métiers des services à la personne et à la collectivité (22%, avec une dominante aide à la vie quotidienne), les métiers liés aux espaces naturels et espaces verts (12%), les métiers médicotechniques (11%) ainsi que les métiers du secrétariat (11%).

Au sein des associations, les professions les plus souvent rencontrées sont les métiers d'aide à la vie quotidienne (20%), les métiers d'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents (15%), et les métiers médicotechniques (13%).

Si concernant les collectivités territoriales les métiers d'aide à la vie quotidienne occupent une place importante (10%), ils sont néanmoins moins fréquents que les métiers d'entretien des espaces verts (23%) et d'entretien technique (13%). Les jeunes recrutés en EAv dans un établissement sanitaire public - en grande majorité des femmes - sont pour près de la moitié embauchés en tant que professionnels médicotechniques.

Dans le secteur marchand, les métiers les plus courants sont liés à l'hôtellerie, à la restauration, au tourisme, aux loisirs et à l'animation (31%, avec une dominante production culinaire), ceux du commerce, de la vente et de la grande distribution (18%) et enfin ceux liés à l'agriculture, la pêche et les espaces naturels (12%).

LES MÉTIERS AFFÉRENTS À CHAQUE CONTRAT EAV SIGNÉ DANS LE SECTEUR NON MARCHAND SELON LE STATUT DE L'EMPLOYEUR (en nombre de contrats)

Métiers exercés	Part	Part femmes	Collectivités territoriales	Associations	Éts sanitaires et de santé	Autres éts publics	Autres statuts
Agriculture et pêche, espaces naturels et verts, soins animaux	13%	13%	24%	3%	1%	4%	6%
<i>dont espaces naturels et espaces verts</i>	12%	11%	23%	2%	1%	2%	5%
Construction, bâtiment et travaux publics	1%	15%	2%	<1%	1%	1%	1%
<i>dont second œuvre</i>	1%	18%	1%	<1%	1%	-	1%
<i>dont travaux et gros œuvre</i>	1%	-	1%	<1%	-	1%	<1%
Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	12%	53%	10%	21%	8%	4%	9%
<i>dont accueil et promotion touristique</i>	1%	85%	<1%	1%	-	3%	1%
<i>dont animation d'activités de loisirs</i>	7%	44%	4%	15%	1%	1%	4%
<i>dont production culinaire</i>	4%	62%	5%	4%	7%	-	4%
Installation et maintenance	9%	9%	14%	4%	1%	12%	2%
<i>dont entretien technique</i>	8%	10%	13%	3%	1%	9%	2%
<i>dont équipements domestiques et informatiques</i>	1%	-	1%	<1%	<1%	3%	<1%
Santé	12%	88%	4%	14%	48%	-	11%
<i>dont professionnels médicotechniques</i>	11%	87%	4%	13%	46%	-	10%
<i>dont soins paramédicaux</i>	1%	100%	<1%	1%	2%	-	1%
Services à la personne et à la collectivité	22%	75%	21%	32%	17%	8%	13%
<i>dont action sociale, socio-éducative et socio-culturelle</i>	2%	68%	1%	5%	<1%	1%	2%
<i>dont aide à la vie quotidienne</i>	12%	90%	10%	20%	6%	-	8%
<i>dont formation initiale et continue</i>	1%	69%	<1%	2%	-	-	<1%
<i>dont nettoyage et propreté industriels</i>	5%	73%	5%	5%	9%	1%	1%
<i>dont propreté et environnement urbain</i>	2%	11%	4%	<1%	-	1%	<1%
Support administratif	11%	87%	9%	11%	4%	36%	24%
<i>dont secrétariat et assistance</i>	11%	87%	9%	10%	4%	36%	24%
Transport et logistique	1%	10%	1%	1%	1%	3%	3%
<i>dont magasinage, manutention charges et déménagement</i>	1%	17%	1%	-	<1%	3%	2%
Non renseigné	15%	53%	14%	12%	19%	22%	23%
Autres	3%	57%	2%	3%	1%	11%	7%
Ensemble	100%	56%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

LE DISPOSITIF EAv : UNE OBLIGATION LÉGALE DE FORMATION DES JEUNES RECRUTÉS

En contrepartie de l'aide financière apportée par l'État aux structures employeuses, ces dernières s'engagent à mettre en place des actions de formation et d'accompagnement, pendant le temps de travail et/ou en dehors de celui-ci, pour favoriser le retour durable en emploi du bénéficiaire. C'est au cours de la phase de contractualisation de l'EAv, que l'employeur, le jeune et le conseiller de la Mission locale formalisent les engagements de formations. L'inscription de l'ensemble de ces engagements dans le dossier du bénéficiaire permet d'analyser les types de formations prescrites mais aussi les parcours de formation.

LE TUTEUR : UN ACTEUR CLEF POUR LA FORMATION DU BÉNÉFICIAIRE

Au sein de la structure d'accueil, l'employeur nomme un tuteur qui a pour rôle de faciliter l'intégration du jeune, en l'accueillant, et en le guidant dans l'exercice de sa fonction tout au long du contrat. Il revient aussi à ce tuteur de former le bénéficiaire par le biais de mises en situation pratique, d'apprentissages informels dans le cadre du travail, pour permettre l'acquisition d'un métier.

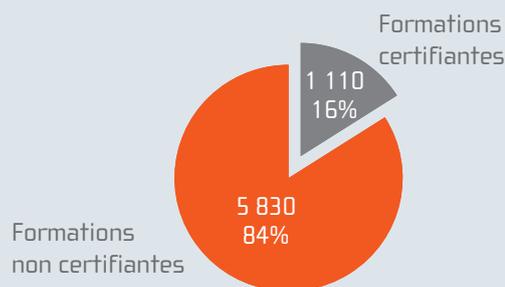
L'analyse des engagements de formation met en exergue l'importance de ce tutorat. En effet, sur l'ensemble des actions de formations prescrites, 84% d'entre elles répondent à des actions de formations non certifiantes, développées bien souvent en interne et qui concernent par exemple des actions d'aide à la prise de poste, d'acquisition de savoirs de base ou encore de compétences clés. En plus de ces éléments, le tuteur apporte au bénéficiaire une aide qui échappe à la statistique mais indispensable pour une insertion professionnelle durable, comme le développement d'un réseau professionnel.

Parallèlement à ces formations informelles, le bénéficiaire a aussi l'opportunité de suivre une ou plusieurs formations certifiantes. Parfois nécessaire à l'exercice d'un métier, la prescription d'une formation certifiante permet le renforcement des compétences enseignées pendant le tutorat, et une fois obtenue constitue un savoir-faire sur le marché du travail.

Au total 1 110 Formations certifiantes ont été prescrites dont principalement des diplômes de l'Éducation nationale (33%), des titres professionnels (8%), des certificats de qualification professionnelle (6%), et des attestations de qualification et d'aptitude (13%).

Une analyse par niveau révèle que 40% des certifications proposées sont de niveau V et 32% sont sans niveau spécifique. Les premières sont essentiellement composées de diplômes (20%) tandis que les secondes sont pour moitié des attestations de qualification et d'aptitude.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS DE FORMATION PRESCRITS PAR TYPE



Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS DE FORMATION CERTIFIANTE PRESCRITE PAR TYPE ET NIVEAU

Formation	Engagement	Part ensemble sous-ensemble
Diplômes	370	33%
<i>dont niv. III et plus</i>	40	11%
<i>dont niv. IV</i>	100	28%
<i>dont niv. V</i>	220	61%
CQP	70	6%
<i>dont niv. III</i>	< 5	3%
<i>dont niv. IV</i>	20	22%
<i>dont niv. V</i>	50	67%
<i>dont sans niv. spécifique</i>	< 5	4%
<i>dont niv. non précisé</i>	< 5	3%
Titres homologués	90	8%
<i>dont niv. III</i>	10	9%
<i>dont niv. IV</i>	20	23%
<i>dont niv. V</i>	60	66%
<i>dont niv. non précisé</i>	< 5	2%
Autres certifications	440	40%
<i>dont niv. III</i>	10	2%
<i>dont niv. IV</i>	50	11%
<i>dont niv. V</i>	120	27%
<i>dont sans niv. spécifique</i>	210	48%
<i>dont niv. non précisé</i>	60	12%
Attestation quali. et aptitude	150	13%
Ensemble	1 110	100%

Note de lecture :

370 (33%) des engagements de formation prescrite portaient sur un diplôme. 40 d'entre eux (11%) concernaient un diplôme de niveau III et plus.

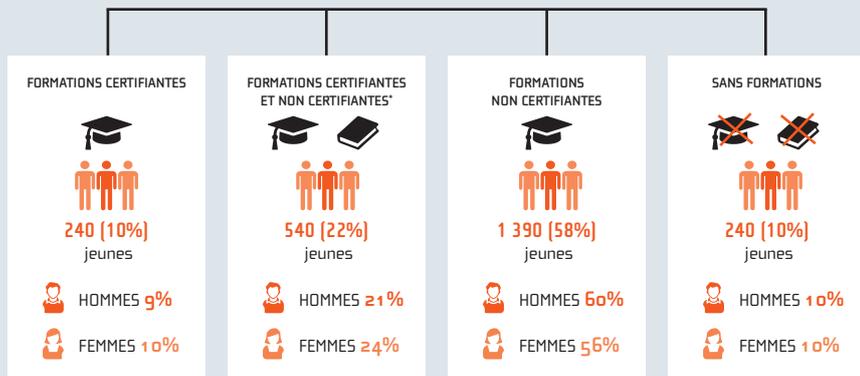
Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

LE PARCOURS DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES



ACCÈS



* Plusieurs bénéficiaires ont eu accès à des formations certifiantes et non certifiantes

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

LES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE FORMATION

FORMATIONS CERTIFIANTES



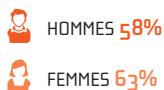
1 110 FORMATIONS (16%)



TAUX D'ACCÈS
32%



TAUX DE RÉUSSITE
61%



FORMATIONS NON CERTIFIANTES



5 830 FORMATIONS (84%)



TAUX D'ACCÈS
80%



TAUX DE RÉALISATION
78%



Plusieurs bénéficiaires ont eu accès à différents types de formations, de fait la somme des volumes des jeunes par catégorie est donc supérieure à 100%

TAUX D'ACCÈS
Part des bénéficiaires ayant eu au moins une ou plusieurs formations de la catégorie concernée de prescrit

TAUX DE RÉUSSITE
Bénéficiaires qui ont validé au moins une ou plusieurs formations certifiantes

TAUX DE RÉALISATION
Bénéficiaires qui ont mené à terme au moins une ou plusieurs formations non certifiantes

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

FORMATIONS CERTIFIANTES

32% des bénéficiaires ont eu accès à au moins une formation certifiante. Ce taux atteint 34% pour les femmes contre 30% pour les hommes.

NOMBRE DE FORMATIONS CERTIFIANTES PRESCRITES PAR BÉNÉFICIAIRE :



63% des femmes concernées par des engagements de formation certifiantes en ont validé au moins une ou plusieurs, contre 58% pour les hommes.

20% de l'ensemble des bénéficiaires ont validé au moins une formation certifiante.

PART DES JEUNES QUI ONT VALIDÉ UNE OU PLUSIEURS FORMATIONS CERTIFIANTES



FORMATIONS NON CERTIFIANTES

80% des bénéficiaires ont eu accès à au moins une formation non certifiante. Le taux d'accès des hommes et des femmes est similaire et s'élève à 80%.

80% des femmes concernées par des engagements de formation non certifiante en ont mené au moins une ou plusieurs à terme, contre 76% pour les hommes.

63% de l'ensemble des bénéficiaires ont mené à terme au moins une formation non certifiante.

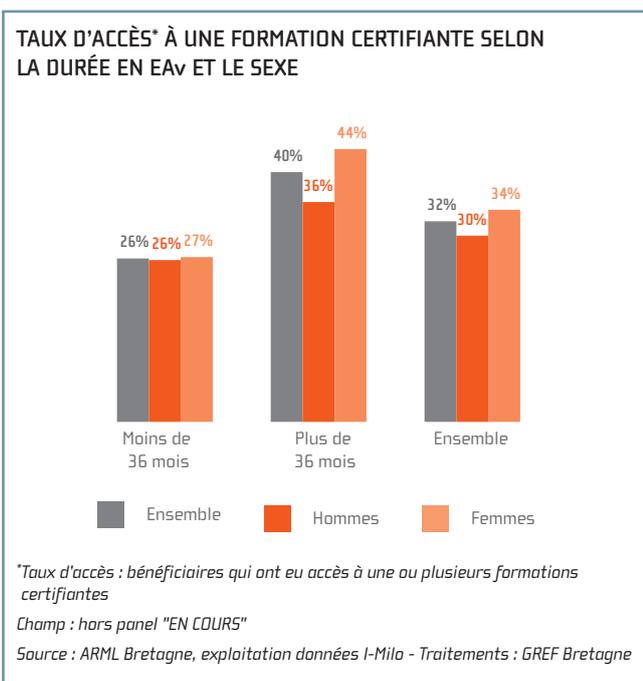
PART DES JEUNES QUI ONT MENÉ À TERME UNE OU PLUSIEURS FORMATIONS NON CERTIFIANTES



UNE CORRÉLATION ENTRE L'ACCÈS À UNE FORMATION CERTIFIANTE ET LA DURÉE EN CONTRAT EAV

L'accès à une formation qu'elle soit certifiante ou non est corrélée à la durée pendant laquelle les bénéficiaires sont restés en EAv.

Le taux d'accès à une formation varie de 10 points selon que le bénéficiaire soit resté 36 mois en EAv, avec respectivement 86% contre 76%. Cet écart est d'autant plus conséquent pour les formations certifiantes : il atteint 14 points, avec respectivement 40% pour les bénéficiaires restés 36 mois en EAv et 26% pour les autres.



UN ACCÈS AUX FORMATIONS CERTIFIANTES QUI VARIE SELON LE MÉTIER

Certains métiers, notamment ceux qui concentrent un important volume de bénéficiaires offrent des durées de contrats cumulées plus élevées que d'autres, et offrent aussi bien souvent des taux d'accès à une formation certifiante plus importants. C'est notamment le cas des métiers de l'aide à la vie quotidienne (taux d'accès 41%), de secrétariat et d'assistance (39%), ainsi que d'animation d'activités de loisirs (58%), ou près de 6 bénéficiaires sur 10 ont cumulé plus de deux ans de contrats. Ce taux plus élevé est corrélé pour certaines professions à la réglementation qui impose de disposer d'un titre ou d'un diplôme pour exercer : à titre d'illustration, un quart des formations certifiantes prescrites pour les métiers d'animation d'activités de loisirs est composé de diplômes ou de brevets délivrés par l'État.

A contrario, pour certains métiers comme ceux liés aux espaces naturels et espaces verts - pour lesquels les femmes sont sous représentées - la durée joue peu sur

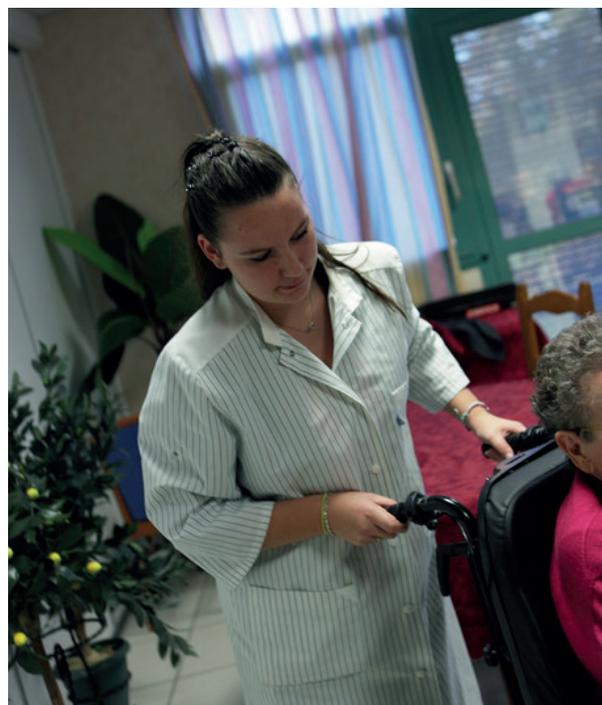
l'accès à une formation certifiante. En effet, seuls 25% des bénéficiaires ont eu accès à une formation certifiante alors que près de 50% ont cumulé trois ans et plus en contrat EAv.

Enfin, les professions liées aux productions culinaires (6% des bénéficiaires), se distinguent du fait qu'elles cumulent une part importante d'individus dont le niveau scolaire est égal ou inférieur au brevet des collèges, mais également par un pourcentage élevé de jeunes qui ont cumulé moins de trois ans en EAv. Ainsi, pour ces métiers le taux d'accès à une formation certifiante est relativement faible, seulement 23%.

UN ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE SEXE ET LE NIVEAU SCOLAIRE

Si le taux d'accès à une formation non certifiante est presque identique selon le niveau scolaire du bénéficiaire à l'entrée dans le dispositif, ce n'est pas le cas pour les formations certifiantes. Aussi, les bénéficiaires justifiant d'un niveau IV ont un taux d'accès de 42%, ceux de niveau III et plus de 38% contre environ 32% pour les niveaux inférieurs.

Les femmes possèdent un taux d'accès à une formation certifiante plus élevé que les hommes : 33% contre 31% pour les niveaux VI et moins, et 34% contre 28% pour les niveaux V. Ce constat global est surprenant dans la mesure où les femmes affichent un niveau scolaire à l'entrée du dispositif supérieur à celui des hommes. Toutefois, il s'explique en partie, par le positionnement des femmes sur des métiers qui exigent bien souvent une certification pour exercer comme l'aide à la vie quotidienne, voir sur d'autres métiers du tertiaire, dont l'accès à la formation est plus aisé à l'instar du secrétariat.



600 FORMATIONS CERTIFIANTES PRESCRITES ONT ÉTÉ VALIDÉES

Sur 1 110 formations certifiantes prescrites, près de 600 d'entre elles ont été validées par près de 480 bénéficiaires. Après la catégorie générique des autres certifications, qui regroupent 42% des formations certifiantes validées, se hissent les diplômés (38%). Ces derniers sont principalement répartis entre les CAP (30%), et les diplômés et brevets d'État (45%).

Le taux de réussite moyen relevé pour chaque catégorie de certification s'élève à 58%. Les titres homologués et les CQP affichent un taux particulièrement élevé, respectivement 81% et 71%. Avec un taux de 70%, les diplômés se situent eux aussi au-dessus de la moyenne, notamment du fait des CAP dont près de 7 sur 10 ont été obtenus.

ACCÈS À LA FORMATION DANS LES SECTEURS MARCHANDS ET NON MARCHANDS PAR PRINCIPAUX MÉTIERS* ET SELON LE SEXE (en nombre de bénéficiaires)

Métiers exercés	Jeunes	Part femme	Part niveau VI et moins	3 ans et plus en EAv	Taux accès formation*		Taux de réussite*	Taux de réalisation*
					Certifiante	Non certifiante	Certifiante	Non certifiante
Agriculture et pêche, espaces naturels et verts, soins animaux	12%	11%	36%	49%	25%	91%	52%	76%
<i>dont espaces naturels et espaces verts</i>	11%	9%	36%	49%	24%	87%	52%	76%
Construction, bâtiment et travaux publics	2%	11%	51%	27%	16%	100%	50%	82%
<i>dont second œuvre</i>	1%	16%	37%	26%	21%	100%	50%	75%
<i>dont travaux et gros œuvre</i>	1%	-	71%	29%	7%	-	0%	92%
Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	15%	51%	46%	37%	40%	81%	54%	71%
<i>dont accueil et promotion touristique</i>	1%	80%	40%	33%	33%	83%	80%	62%
<i>dont animation d'activités de loisirs</i>	7%	44%	48%	44%	58%	76%	57%	67%
<i>dont production culinaire</i>	6%	53%	39%	34%	23%	89%	44%	77%
Installation et maintenance	8%	8%	44%	42%	24%	87%	56%	77%
<i>dont entretien technique</i>	7%	9%	45%	41%	22%	87%	64%	77%
<i>dont équipements domestiques et informatiques</i>	0%	-	44%	67%	44%	-	25%	100%
Santé	13%	90%	35%	44%	27%	82%	67%	79%
<i>dont professionnels médico-techniques</i>	12%	89%	36%	44%	26%	82%	64%	79%
<i>dont soins paramédicaux</i>	1%	100%	33%	44%	39%	83%	86%	80%
Services à la personne et à la collectivité	23%	75%	34%	44%	38%	72%	67%	80%
<i>dont action sociale, socio-éducative et socio-culturelle</i>	2%	63%	42%	54%	63%	70%	57%	83%
<i>dont aide à la vie quotidienne</i>	12%	90%	28%	43%	41%	74%	74%	83%
<i>dont formation initiale et continue</i>	1%	69%	23%	31%	38%	78%	100%	80%
<i>dont nettoyage et propreté industriels</i>	5%	78%	47%	37%	33%	72%	45%	74%
<i>dont propreté et environnement urbain</i>	2%	13%	37%	52%	22%	43%	58%	84%
Support administratif	10%	83%	33%	51%	38%	85%	70%	85%
<i>dont secrétariat et assistance</i>	10%	84%	34%	51%	39%	85%	70%	86%
Transport et logistique	2%	5%	44%	31%	23%	100%	22%	78%
<i>dont magasinage, manutention charges et démenagement</i>	1%	8%	50%	29%	25%	100%	17%	86%
Non renseigné	11%	54%	33%	41%	31%	85%	64%	80%
Autres	5%	53%	36%	35%	30%	78%	55%	74%
Ensemble	100%	55%	38%	43%	32%	80%	61%	78%

*Dernier métier exercé

*Taux d'accès : part des bénéficiaires pour laquelle au moins une ou plusieurs formations de la catégorie concernée a été prescrite.

*Taux de réussite : part des bénéficiaires pour laquelle une ou plusieurs formations certifiantes a été prescrite et qui en ont validé au moins une

*Taux de réalisation : part des bénéficiaires pour laquelle une ou plusieurs formations non certifiantes a été prescrite et pour laquelle au moins une a été menée à terme

Champ : hors panel « EN COURS » - nomenclature métier I-Milo Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

LES CERTIFICATIONS OBTENUES SONT CONCENTRÉES SUR UN NOMBRE RESTREINT DE MÉTIERS

La répartition des certifications validées par métier révèle un important phénomène de concentration. Ainsi, les métiers liés à l'aide à la vie quotidienne (18%), à l'animation d'activités de loisirs (14%), au secrétariat et l'assistance (13%), aux activités medicotechniques (10%) regroupent 5 certifications obtenues sur 10.

Cette concentration concerne toutes les catégories de certifications. En effet, pour chacune d'entre elles les 4 premiers métiers regroupent à minima plus de 50% d'entre elles. Ce phénomène est particulièrement prégnant pour les CAP et BEP ou par exemple les professions liées à l'aide quotidienne regroupent 37% des certifications de ces types obtenues.

20% DES BÉNÉFICIAIRES ONT OBTENU AU MOINS UNE OU PLUSIEURS CERTIFICATIONS DURANT LEUR EAV

20% des bénéficiaires ont obtenu une certification pendant leur EAv. Cette part varie selon le niveau scolaire à l'entrée dans le dispositif.

Sur les 900 bénéficiaires qui ne détenaient pas de diplôme ou seulement un brevet de collège, 155, soit 17%, ont obtenu au minimum une certification durant leur EAv. Cette part est inférieure de 3 points à celle des jeunes disposant d'un niveau V (20%), et de près de 9 points pour les jeunes de niveau IV (27%). Par ailleurs, 70% des jeunes qui ont obtenu une certification ont cumulé plus de 36 mois sous contrat EAv.

ACCÈS À LA FORMATION DANS LES SECTEURS MARCHANDS ET NON MARCHANDS PAR PRINCIPAUX MÉTIERS* ET SELON LE SEXE (en nombre de bénéficiaires)

Lecture : 900 bénéficiaires étaient sans diplôme ou de niveau VI à l'entrée du dispositif. 32% d'entre eux ont accédé à au moins une formation certifiante, et au final 155 en ont validé au moins une. Sur ces 155 bénéficiaires, 75 ont validé au moins un diplôme ou plusieurs. Un bénéficiaire pouvant avoir validé plusieurs types de certifications, la somme du nombre de jeunes afférents à chaque type de formation est donc supérieure au volume total de jeunes ayant validé une certification.

Niveau sco. entrée dispositif* Jeunes	Types de formation certifiante	Taux Accès*	Taux réussite* (nbre jeunes)	Les 5 premiers diplômes validés (part - nombre)
Niveau VI et sans diplôme 38% (900)	Ensemble	32%	55% (155)	
	dont diplômes	13%	58% (75)	➔ ① CAP 34% (25)
	dont titres homologués	4%	72% (25)	➔ ② DE 31% (25)
	dont CQP	3%	62% (20)	➔ ③ BAC 10% (10)
	dont attestation qualif. et aptitude	4%	41% (20)	➔ ④ BE 9% (5)
	dont autres certifications	13%	44% (50)	➔ ⑤ BPJEPS 8% (5)
Niveau V 54% (1 300)	Ensemble	32%	64% (265)	
	dont diplômes	13%	70% (130)	➔ ① DE 48% (65)
	dont titres homologués	3%	83% (35)	➔ ② CAP 33% (45)
	dont CQP	2%	62% (20)	➔ ③ BPJEPS 5% (10)
	dont attestation qualif. et aptitude	5%	60% (45)	➔ ④ BTS 3% (<5)
	dont autres certifications	12%	18% (80)	➔ ⑤ BE 3% (<5)
Niveau IV 6% (150)	Ensemble	42%	61% (40)	
	dont diplômes	19%	48% (15)	➔ ① BTS 38% (5)
	dont titres homologués	9%	69% (10)	➔ ② BPJEPS 23% (<5)
	dont CQP	6%	89% (10)	➔ ③ DE 15% (<5)
	dont attestation qualif. et aptitude	3%	80% (<5)	➔ ④ BE 15% (<5)
	dont autres certifications	14%	57% (15)	➔ ⑤ Licence / Master 8% (<5)
Niveau III et plus 2% (50)	Ensemble	38%	84% (15)	
	dont diplômes	14%	71% (5)	➔ ① BPJEPS 33% (<5)
	dont titres homologués	2%	100% (<5)	➔ ② Licence / Master 33% (<5)
	dont CQP	8%	75% (<5)	➔ ③ DE 17% (<5)
	dont attestation qualif. et aptitude	6%	100% (<5)	➔ ④ BE 17% (<5)
	dont autres certifications	18%	78% (5)	➔ ⑤ - - -
Ensemble 2 410 100%	Ensemble	32%	61% (480)	
	dont diplômes	14%	64% (215)	➔ ① DE 40% (90)
	dont titres homologués	4%	77% (70)	➔ ② CAP 30% (70)
	dont CQP	3%	66% (45)	➔ ③ BPJEPS 8% (20)
	dont attestation qualif. et aptitude	5%	55% (70)	➔ ④ BE 6% (15)
	dont autres certifications	13%	48% (150)	➔ ⑤ BAC 5% (15)

*Plus haut diplôme validé

*Taux d'accès : part des bénéficiaires qui ont eu accès à au moins une ou plusieurs formations de la catégorie concernée

*Taux de réussite : part des bénéficiaires qui ont validé au moins une ou plusieurs formations de la catégorie concernée



	FORMATIONS VALIDÉES	TAUX DE RÉUSSITE	FORMATIONS VALIDÉES	TAUX DE RÉUSSITE	FORMATIONS VALIDÉES	TAUX DE RÉUSSITE
AUTRES CERTIFICATIONS	185	44%	100	47%	90	42%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
17% Animation d'activités de loisirs		15% Aide à la vie quotidienne		10% Secrétariat et assistance		9% Professionnels médico-techniques
DIPLÔMES D'ÉTAT	90	69%	10	44%	80	75%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
37% Professionnels médico-techniques		23% Aide à la vie quotidienne		7% Nettoyage et propreté industriels		7% Soins paramédicaux
ATTESTATION DE QUALIFICATION ET D'APTITUDE	70	51%	45	54%	30	47%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
26% Espaces naturels et espaces verts		14% Secrétariat et assistance		14% Aide à la vie quotidienne		8% Entretien technique
CAP - BEP	70	71%	10	57%	60	76%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
37% Aide à la vie quotidienne		17% Secrétariat et assistance		7% Production culinaire		5% Animation d'activités de loisirs
TITRES HOMOLOGUÉS	70	81%	20	78%	50	82%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
22% Secrétariat et assistance		16% Aide à la vie quotidienne		12% Entretien technique		9% Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle
CQP	45	71%	25	71%	20	71%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
22% Animation d'activités de loisirs		13% Secrétariat et assistance		11% Aide à la vie quotidienne		9% Entretien technique
BPJEPS	20	60%	10	67%	10	50%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
72% Animation d'activités de loisirs		6% Espaces naturels et espaces verts		6% Édition et communication		6% Aide à la vie quotidienne
BREVET D'ÉTAT	15	64%	15	70%	0	0%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
79% Animation d'activités de loisirs		7% Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle				
BAC PROFESSIONNEL	10	63%	<5	38%	10	82%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
33% Secrétariat et assistance		25% Nettoyage et propreté industriels		8% Aide à la vie quotidienne		8% Espaces naturels et espaces verts
BTS	10	53%	<5	67%	10	50%
PRINCIPAUX MÉTIERS AYANT VALIDÉ CE TYPE DE FORMATION						
78% Secrétariat et assistance		11% Commerce non alimentaire et de prestations de confort		11% Conduite et encadrement de chantier - travaux		

Note de lecture :

Sur les 599 formations certifiantes validées par les bénéficiaires, 70 relèvent de la catégorie CAP-BEP. 57 des CAP-BEP validés l'ont été par des femmes qui accusent d'un taux de réussite de 71%.

* Taux de réussite : rapport entre le nombre de formations validées et la somme des formations prescrites de chaque catégorie.

Champ : hors panel "EN COURS"

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

275 BÉNÉFICIAIRES ONT OBTENU UNE FORMATION LIÉE À LA CONDUITE

Le permis de conduire est le premier examen de France. Sa réussite est un enjeu d'intégration sociale et revêt une importance particulière pour les jeunes en difficulté d'insertion car il leur permet d'élargir leur aire de recherche d'emploi, et d'accéder à certaines professions.

Au total 310 formations à la conduite ont été validées par près de 275 bénéficiaires. Pour près de 170 d'entre eux, l'obtention de ces formations résulte d'un engagement contractualisé au sein d'un EAv. Pour les autres bénéficiaires, l'obtention de ces formations est le fruit d'un autre dispositif ou d'une initiative personnelle.

53% DES FORMATIONS CONCERNENT UN PERMIS B

Par ordre de classement, dans le cadre des EAv, le permis B est le plus courant (53%), suivi du permis C pour véhicules poids lourds moins de 26 T (17%), et du permis E pour véhicules attelés d'une remorque (10%). Ces derniers permis sont directement valorisables sur le marché du travail, et vont permettre aux jeunes qui en sont titulaires de pouvoir postuler à de nouveaux emplois pour lesquels la possession d'un permis spécialisé est requise. Les bénéficiaires accédant à ces permis occupent majoritairement des métiers liés à l'entretien des espaces verts - dont le taux d'accès à une formation certifiante

est d'ailleurs faible – et les métiers liés à la maintenance des bâtiments et des locaux, ou les déplacements sont fréquents pour accéder aux chantiers.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, permet de valider, pour l'essentiel, la conduite d'engins de manutention. 120 CACES ont été obtenus par 90 bénéficiaires. Là encore, les métiers liés à l'entretien des espaces verts ou à la maintenance des bâtiments et des locaux sont particulièrement représentés. Ainsi, ils regroupent respectivement 33% et 13% des bénéficiaires qui ont validé au moins un CACES.



NOMBRE DE FORMATIONS LIÉES À LA CONDUITE OBTENUES PAR MÉTIER

Métiers	Voiture (permis B)		Véhic. poids lourds - 26 T (Permis C)		Véhic. attelés d'une remorque (Permis E)		Code		Véhic. poids lourds + 26 T (Permis CL)		Autres permis		Ensemble	
	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb
Entretien des espaces verts	12%	20	22%	10	52%	20	5%	<5	27%	<5	25%	10	19%	60
Maintenance bâtiments et locaux	7%	10	24%	10	6%	<5	16%	<5	27%	<5	18%	10	12%	40
Personnel polyvalent services hospitaliers	10%	20									4%	<5	6%	20
Entretien et surveillance tracé routier	2%	<5	11%	10	10%	<5	11%	<5	9%	<5	4%	<5	6%	20
Nettoyage espaces urbains	4%	10	11%	10	3%	<5					4%	<5	5%	15
Nettoyage de locaux	5%	10					5%	<5					3%	10
Animation loisirs auprès enfants / ado.	5%	10					5%	<5					3%	10
Mécanique auto. et entretien véhicules	1%	<5	2%	<5					18%	<5	11%	<5	3%	10
Secrétariat	4%	10					11%	<5					3%	10
Assistance auprès d'enfants	2%	<5					5%	<5			4%	<5	2%	10
Autres métiers	39%	60	22%	10	23%	10	21%	<5	9%	<5	21%	10	30%	90
Non renseigné	10%	20	7%	<5	6%	<5	21%	<5	9%	<5	11%	<5	10%	30
Ensemble	100%	170	100%	50	100%	30	100%	20	100%	10	100%	30	100%	310

Champ : hors panel "EN COURS" - nomenclature métier I-Milo

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

SITUATION DES JEUNES À LEUR SORTIE DU DISPOSITIF

SITUATION DES JEUNES À LEUR SORTIE DU DISPOSITIF

Les EAv étant axés sur développement de la qualification, il faudra encore attendre plusieurs mois pour apprécier l'insertion professionnelle des bénéficiaires. Néanmoins, la situation de ceux-ci à leur sortie du dispositif permet de dresser un premier bilan et de les répartir au sein de deux grandes catégories.

La première catégorie, regroupe les sorties dites « positives ». Elle comprend les jeunes qui à la fin de leur EAv demeurent toujours en situation d'emploi ou accèdent à une formation ou à une reprise d'étude. Ces types de sorties concernent 38% des jeunes

La durée passée en EAv est déterminante sur l'accès à l'emploi à l'issue du contrat : ainsi si en moyenne 33% des jeunes accèdent à l'emploi, 52% d'entre eux ont eu un EAv d'une durée de 36 mois et seulement 19% un parcours de moindre durée.

Cette spécificité se retrouve dans les accompagnements par les différents réseaux à l'issue du contrat EAV : ainsi en moyenne 35% sont accompagnés, mais cette proportion atteint 46% pour les jeunes ayant eu un contrat de 36 mois et plus, contre 27% pour ceux ayant eu un contrat de moins de 36 mois. Ces derniers étant plus fréquemment en situation de rupture, 48%.

	Ensemble (panel « 36 mois et plus » et « panel moins de 36 mois »)	Panel plus de 36 mois
Nombre de jeunes	2 410 jeunes	1 040 jeunes
► Sorties positives	38% (soit 905 jeunes)	54% (soit 565 jeunes)
dont emploi	33%	52%
dont formation	5%	3%
► Autres sorties	63% (soit 1 510 jeunes)	46% (soit 475 jeunes)
dont accompagnement	35%	46%
dont ruptures	28%	<1%

Champ : hors panel « EN COURS » - motif de sortie du dispositif

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

38% DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES EN EMPLOI OU EN FORMATION À L'ISSUE DE LEUR EAV

790 bénéficiaires - dont presque 90% occupaient un emploi dans le secteur non marchand - ont accédé à un emploi à la fin de leur EAv, soit au total près de 4 bénéficiaires sur 10. En outre, 570 d'entre eux se sont vu proposer un CDI (330) ou un CDD (240) chez l'employeur avec qui ils avaient contractualisé un EAv. Ces employeurs sont majoritairement des collectivités territoriales (43%), des associations (24%) et des entreprises (13%). Ces jeunes occupaient principalement des métiers de secrétariat et d'assistance (15%), d'aide à la vie quotidienne (13%), médicotéchniques (12%) et en lien avec les espaces naturels et verts (10%).

En complément à ces jeunes en situation d'emploi, 110 ont accédé à une formation ou à une reprise d'étude à la fin de leur EAv. 32% d'entre eux sont des jeunes qui

étaient à leur entrée dans le dispositif sans diplôme ou uniquement titulaire d'un brevet des collèges et 57% disposaient d'un niveau V.

LA DURÉE UN FACTEUR DÉTERMINANT SUR LA NATURE DES SORTIES ET L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION

La part des sorties positives est corrélée à la durée pendant laquelle les bénéficiaires sont restés en EAv. Aussi, ceux qui ont cumulé plus de 36 mois en EAv regroupent 62% des sorties positives, et près de 70% des sorties menant à une situation d'emploi. Une lecture des sorties au regard de l'obtention d'une certification confirme elle aussi le rôle de la durée. Ainsi, 32% des bénéficiaires qui ont cumulé plus de 36 mois en EAv ont validé une formation certifiante, contre 11% seulement pour les autres.

L'analyse prolongée au regard du détail des sorties révèle que quelque soit la durée passée en EA, les jeunes qui profitent d'une sortie positive ont plus fréquemment obtenu une certification que les autres. Ceci se vérifie d'autant plus pour ceux dont l'EA a abouti sur un CDD (34%) que sur un CDI (25%).

LA NATURE DES CONTRATS PROPOSÉS VARIE SELON LE SEXE

Si la part des sorties positives relevée pour les hommes est identique à celle des femmes, une analyse détaillée des motifs de sortie positifs révèle des différences marquées entre les deux sexes. En effet, la part des femmes concernées par une sortie positive et qui accèdent à un emploi est inférieure de 8 points à celle des hommes, avec respectivement 84% contre 92%.

Par ailleurs, hors rupture pour changement d'emploi, il a été proposé à 54% des femmes qui ont accédé à un emploi un contrat à durée déterminée alors que 59% des hommes se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée. De plus, les employeurs qui proposent de poursuivre avec leurs bénéficiaires proposent plus facilement des contrats à durée indéterminée aux hommes qu'aux femmes (66% contre 62%).

Plus généralement, les femmes accédant à l'emploi sont très concentrées sur quelques métiers (aide à la vie quotidienne 22%, secrétariat et assistance 21% et profession médicotechnique 20%) ou les perspectives de signer un contrat à durée indéterminée semblent plus limitées. Les hommes accédant à l'emploi sont eux concentrés sur un panel de métiers plus large (espaces naturels et espaces verts 20%, entretien technique 16%, et animation d'activités de loisirs 11%) offrant de meilleures perspectives.



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR MOTIF DE SORTIE ET SELON LA DURÉE EFFECTUÉES SOUS CONTRAT EA

	ENSEMBLE			PANEL PLUS DE 36 MOIS			PANEL MOINS DE 36 MOIS		
	Bénéficiaires (Part-Nombre)	dont bénéf. qui ont validé une certification ou +		Bénéficiaires (Part-Nombre)	dont bénéf. qui ont validé une certification ou +		Bénéficiaires (Part-Nombre)	dont bénéf. qui ont validé une certification ou +	
Sorties positives	38%	905	27%	54%	565	33%	25%	340	17%
➤ En situation active	33%	795	28%	52%	535	33%	19%	260	19%
• CDD	15%	360	34%	25%	265	38%	7%	100	21%
chez l'employeur EA	10%	240	35%	19%	195	38%	3%	45	25%
chez un autre employeur	5%	125	30%	7%	70	39%	4%	55	19%
• CDI	16%	390	25%	26%	275	28%	8%	115	19%
chez l'employeur EA	14%	330	26%	25%	260	28%	5%	70	16%
chez un autre employeur	2%	60	24%	1%	10	25%	3%	45	24%
• Rupture anticipée : changement emploi	2%	45	13%	<1%	5	<1%	3%	45	14%
➤ Formation	5%	110	19%	3%	25	42%	6%	85	12%
dont rupture anticipée	2%	45	12%	<1%	5	33%	3%	40	10%
Autres sorties	63%	1 510	15%	46%	475	31%	75%	1 030	9%
➤ Accompagnement	35%	840	23%	45%	465	30%	27%	370	14%
• Mission locale	24%	570	21%	27%	280	29%	21%	290	13%
• Pôle emploi	11%	270	28%	18%	190	32%	6%	80	20%
➤ Rupture	28%	670	6%	1%	10	38%	48%	660	5%
• Accord conventionnel	9%	220	5%	<1%	5	50%	16%	215	5%
• Au motif du bénéficiaire	10%	250	8%	<1%	5	25%	18%	245	7%
• Autres motifs	1%	15	0%	-	-	-	1%	15	<1%
• Au motif de l'employeur	8%	185	4%	-	-	-	13%	185	4%
Total général	100%	2 410	20%	100%	1 040	32%	100%	1 375	11%

Champ : hors panel « EN COURS », la durée en EA correspond à la durée cumulée des contrats signés par le bénéficiaire

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

LES BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS PAR UNE SORTIE EN SITUATION ACTIVE : LES 5 PREMIERS MÉTIERS SELON LE SEXE



Métiers	Bénéficiaires	COD	COI	Rupture anti. : changement emploi
Espaces naturels et espaces verts	80	51%	43%	7%
Entretien technique	60	32%	56%	12%
Animation d'activités de loisirs	40	48%	48%	5%
Propreté et environnement urbain	20	38%	57%	5%
Production culinaire	20	40%	45%	15%
Autres	150	32%	62%	5%
Ensemble	370	39%	54%	7%



Métiers	Bénéficiaires	COD	COI	Rupture anti. : changement emploi
Aide à la vie quotidienne	100	57%	37%	6%
Secrétariat et assistance	90	42%	53%	5%
Professionnels médicotéchniques	80	56%	39%	5%
Production culinaire	20	64%	36%	-
Nettoyage et propreté industriels	20	64%	32%	5%
Autres	110	46%	51%	3%
Ensemble	420	51%	44%	4%

Champ : hors panel « EN COURS », nomenclature métier I-Milo, dernier métier exercé

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo & Traitements : GREF Bretagne

670 BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS PAR UNE RUPTURE

Parmi les autres sorties, 56% concernent des jeunes qui n'ont pu accéder à un emploi à la sortie de leur EAv et qui ont été pris en charge par une mission locale ou pôle emploi. 44% soit 670 concernent une rupture de dispositif. Les bénéficiaires sont à l'origine de 250 ruptures, l'employeur 185 tandis que 220 résultent d'un accord conventionnel entre les deux parties.

Le taux de rupture diminue avec l'âge, de 32% chez les moins de 20 ans, à 27% chez les 20 ans et plus. Cependant, cette différence de taux de rupture provient plus d'effets induits que de comportements différents suivant l'âge du signataire. En effet, le taux de rupture diminue lorsque le niveau de formation initiale augmente : de 36% pour les bénéficiaires non diplômés ou seulement titulaires d'un brevet des collèges, à 18% pour ceux disposant d'un niveau IV et plus. Or, les jeunes âgés de moins de 20 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les signataires pas ou peu diplômés, pour lesquels les taux de rupture sont supérieurs à la moyenne régionale.

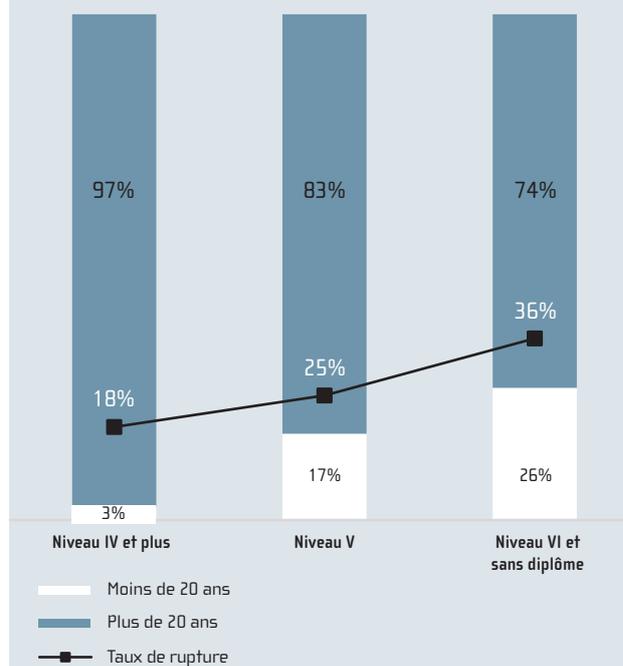
A contrario, le taux de rupture ne présente pas de différence significative suivant le sexe, 27% pour les femmes contre 29% pour les hommes. Le fait de résider ou non dans un territoire d'intervention prioritaire de l'État à l'entrée dans le dispositif n'impacte pas non plus de manière significative la probabilité de quitter un dispositif EAv prématurément (taux de rupture 25%). Le taux de rupture est néanmoins légèrement inférieur pour les bénéficiaires résidants en CUCS-QPV (24%) que pour ceux résidant en ZRR (26%).

Seulement 6% des jeunes qui sont sortis prématurément d'un dispositif EAv ont obtenu au moins une formation certifiante et 36% au moins une formation non certifiante. Ces parts s'expliquent du fait que 50% des ruptures concernent des bénéficiaires qui ont cumulé moins d'un an en EAv alors que la durée en EAv constitue un

facteur déterminant pour l'obtention d'une certification. À noter que 17% des jeunes concernés par une rupture ont obtenu une formation liée à la conduite.

Les taux de rupture sont significativement différents suivant le métier exercé. Particulièrement faibles dans les métiers d'assistance auprès d'enfant (20%) il atteint 33% pour les métiers de nettoyage de locaux et même 36% pour les personnels polyvalents en restauration.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES QUI ONT ROMPU LEUR DISPOSITIF SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE NIVEAU DU PLUS HAUT DIPLOME VALIDÉ À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF



Champ : hors panel « EN COURS »,

Source : ARML Bretagne, exploitation données I-Milo - Traitements : GREF Bretagne

Le dispositif Emploi d'avenir en Bretagne



GREF Bretagne

Mission Observatoire emploi-formation
Technopole Atalante Champeaux
91, rue de Saint-Brieuc

35043 RENNES CEDEX

Tél. 02 99 54 79 00
Fax 02 99 54 00 00

Email : observatoire@gref-bretagne.com
www.gref-bretagne.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé GREUGNY

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Christine LEVESQUE

RÉALISATION

Guillaume MILLAU

CONTRIBUTION

Allan VINET (ARMLB)

CHARGÉE DE PUBLICATION

Nathalie MOULIN

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Association régionale des missions locales de Bretagne

Téléchargez ce document
et retrouvez toute
l'actualité du GREF Bretagne
sur www.gref-bretagne.com



Contrat de plan
Etat-Région

